

AVIS PUBLIC

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 2023-06

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le règlement suivant:

- *Règlement (2023-06) modifiant le Règlement sur la propreté et le civisme à l'égard du territoire de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal (2008-15), afin d'y introduire les dispositions concernant les modules d'affichage libre sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.*

a été adopté par le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à sa séance ordinaire du 5 juin 2023.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement entrera en vigueur en date de ce jour et qu'il est disponible à compter de cette date pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Fait à Montréal, le 6 juin 2023

Le secrétaire d'arrondissement,
Claude Groulx